



NOM :

Prénom :

VALIDATION des Acquis de l' EXPÉRIENCE

(art. L. 613-3 du code de l'éducation)

Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
 (Arrêté du 22 août 2018 relatif au
 diplôme d'État d'éducateur spécialisé)

Diplôme visé

EDUCATEUR SPECIALISE**Votre identité**Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse mail

Tél. domicile : Autre (travail, portable) :

Adresse professionnelle (facultative) :

Code postal :

Commune :

Adresse mail professionnelle :

SOMMAIRE

	Page
Déclaration sur l'honneur	6
PARTIE I	8
A - Généralités	8
A1- Constitution du Livret 2	8
A2 - Les blocs de compétences du diplôme d'État d'éducateur spécialisé	8
B - Mode d'emploi	9
PARTIE II	10
A - Vos motivations	10
B - Votre parcours	11
B1 - Votre parcours professionnel salarié ou non salarié	11
B2 - Vos activités bénévoles ou de volontariat, de sportif de haut niveau inscrit sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou dans le cadre de responsabilités syndicales, d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale	12
C - Votre parcours de formation	13
PARTIE III	14
A - EXPERIENCE N° 1	14

A.1 - Présentation du cadre de votre intervention	14
<i>A.1.1 - Votre emploi ou votre fonction</i>	14
<i>A.1.2 - Votre structure</i>	15
<i>A.1.3 - L'environnement institutionnel de votre structure</i>	16
<i>A.1.4 - Votre position dans cette structure</i>	17
<i>A.1.5 - Vos activités</i>	18
<i>A.1.6 - Le public auprès duquel vous intervenez</i>	19
A.2 - Description d'activités significatives en lien direct avec les fonctions du référentiel professionnel	20
<i>A.2.1 - Première situation</i>	20
<i>A.2.2 - Deuxième situation</i>	21
<i>A.2.3 - Troisième situation</i>	22
A.3 - Analyse globale de cette expérience n° 1	23
<i>A.3.1 - Principes d'action et objectifs</i>	23
<i>A.3.2 - Sources d'information et de documentation</i>	24
<i>A.3.3 - Participation au fonctionnement collectif de la structure</i>	25
<i>A.3.4 - Degré d'autonomie et d'initiative</i>	26
<i>A.3.5 - Evaluation de votre intervention</i>	27
<i>A.3.6 - Compétences mises en œuvre</i>	28

D - Tableau de synthèse des documents annexés

Notice

1. La profession d'éducateur spécialisé
2. L'accès au diplôme d'État d'éducateur spécialisé par la Validation des Acquis de l'Expérience
3. Les étapes pour établir votre Livret 2

Déclaration sur l'honneur

Information sur les risques encourus en cas de fraude

L'administration se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations.

En cas de fausses déclarations, l'obtention du diplôme vous sera refusée, et l'administration sera susceptible de dénoncer cette fraude au procureur de la République en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende." (Code pénal, art. 441-1)

"Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende." (Code pénal art. 441-6).

Sont également punissables :

- Le plagiat, qui consiste à intégrer dans son travail (copie, dossier...) l'intégralité ou des extraits d'une autre œuvre dont on n'est pas l'auteur, sans mention de la source, est une contrefaçon constitutive d'une fraude, en application des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle ;
- La substitution d'identité lors du déroulement des épreuves ;
- Tout faux et usage de faux d'un document délivré par l'administration (falsification de relevé de notes ou de diplôme, falsification de pièce d'identité...).
- La corruption ou tentative de corruption d'un agent de la fonction publique en vue d'obtenir des documents confidentiels. »

Cette liste n'est pas exhaustive.

Deux types de sanction peuvent vous être appliqués :

1. Les sanctions administratives

Selon l'article R.335-9 du code de l'éducation, « en cas de plagiat du dossier de validation, le ministère ou l'organisme certificateur peut, après que le candidat a été mis en mesure de présenter ses observations, refuser de délivrer ou retirer la certification ou les parties de certification attribuées par le jury. »

2. Les sanctions pénales

Toute fraude commise dans les examens qui a pour objet l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit (références : article L.331-3 du code de l'éducation et loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics).

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance des informations relatives aux fraudes aux examens ;
- Attester que les situations décrites relèvent uniquement de ma pratique ou de mon expérience professionnelle ;

Fait à , le / /

Nom, prénom :

Signature :

PARTIE I

A - Généralités

Vous avez effectué une demande de VAE en déposant votre dossier de recevabilité (Livret 1) auprès du rectorat.

Votre demande a été déclarée recevable. Cette décision est valable **pendant 3 ans** sous réserve d'évolution réglementaire du diplôme.

A.1- Constitution du dossier de validation des acquis (Livret 2).

Pour vous aider dans la constitution de ce Livret 2, il est nécessaire :

- De lire attentivement la notice d'accompagnement spécifique au diplôme que vous visez,
- De consulter attentivement le référentiel professionnel et le référentiel de compétences du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, figurant sur le site du ministère chargé des affaires sociales, à partir du lien ci-dessous :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dees_arrete_ssaa1812297a_annexes_i_et_ii.pdf

- ainsi que l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplômes d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, consultable sur le site legifrance à partir du lien ci-dessous :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789780/2020-10-30/>

Ils vous permettront de compléter votre Livret 2 avec les meilleures chances de réussite.

A.2 - Les blocs de compétences du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé est organisé en quatre domaines de compétences comprenant huit blocs de compétences.

« Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. » (article L. 6113-1 du code du travail).

Chaque bloc de compétences peut être acquis de façon autonome, conformément au tableau ci-dessous.

DC	Bloc de compétences
DC1	Bloc de compétences n° 1 : construction de la relation éducative
	Bloc de compétences n° 2 : analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
DC2	Bloc de compétences n° 3 : implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif
	Bloc de compétences n° 4 : conception et conduite d'un projet éducatif
DC3	Bloc de compétences n° 5 : expression et communication écrite et orale
	Bloc de compétences n° 6 : communication professionnelle en travail social
DC4	Bloc de compétences n° 7 : connaissance et analyse des contextes institutionnels
	Bloc de compétences n° 8 : mobilisation des acteurs et des partenaires

B - Mode d'emploi

Construit pour plusieurs diplômes en travail social, ce Livret 2 doit permettre à un jury, qui en fera lecture et analyse, d'identifier les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises durant votre activité professionnelle, salariée ou non salariée, bénévole ou de volontariat, de sportif de haut niveau ou dans l'exercice de vos responsabilités syndicales, d'un mandat électoral local ou une fonction élective locale

Le Livret 2 vous permet de **décrire les activités les plus significatives** que vous réalisez ou avez réalisées et qui correspondent aux activités du référentiel professionnel et du référentiel de compétences du diplôme visé.

Il sert de support à l'entretien avec le jury.

La description détaillée de vos activités et du contexte dans lequel vous les exercez permettra d'informer le jury avant l'entretien, de vos aptitudes, compétences et connaissances.

A l'issue de l'entretien, le jury décidera de vous délivrer le diplôme dans son intégralité, ou seulement certains blocs de compétences qui le constituent, ou de ne pas vous le délivrer

Comment choisir les activités les plus significatives que vous allez décrire et qui sont en rapport direct avec le diplôme que vous visez ?

En consultant attentivement le référentiel d'activités professionnelles du diplôme visé sur le site du ministère chargé des affaires sociales

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dees_arrete_ssaa1812297a_annexes_i_et_ii.pdf

Quand vous aurez choisi les activités les plus représentatives, vous présenterez vos fonctions et le cadre de vos interventions.

PARTIE II

A - Vos motivations

Cette partie vous permet d'apporter des informations au jury afin d'expliciter votre démarche d'accès au diplôme et les objectifs de votre projet professionnel ou personnel.

B - VOTRE PARCOURS

Cette partie vous permet de faire état de vos expériences parmi lesquelles celles en qualité de salarié ou non salarié et également de bénévolat ou de volontariat, de sportif de haut niveau inscrit sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou dans le cadre de responsabilités syndicales, d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.

B.1 - Votre parcours professionnel salarié ou non salarié

Le tableau B1 ci-dessous vous permet de préciser l'ensemble de votre parcours professionnel. Pour cela, listez chacun de vos emplois, y compris celui que vous occupez actuellement. Il reprend les éléments de votre dossier de demande de recevabilité.

Tableau B1

Période d'emploi	Emploi occupé (intitulé de votre fonction)	Temps plein / partiel (quotité)	Employeur (nom et adresse de la structure)	Activité principale de la structure	Eventuellement, service ou équipe d'affectation	Public visé
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						
Du Au						

B.2 - Vos activités bénévoles ou de volontariat, de sportif de haut niveau inscrit sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale

Le tableau B2 ci-dessous, vous permet de présenter les activités listées ci-dessus que vous avez éventuellement exercées ou celle(s) que vous exercez actuellement.

Tableau B2

Durée d'exercice	Activités exercées	Temps Consacré (nb. d'heures / semaine, ...)	Nom et adresse de la structure	Activité principale de la structure	Public visé
Du Au					

C - Votre parcours de formation

Présentez l'ensemble de votre parcours de formation, ainsi que le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Pour cela, indiquez les principales étapes de votre scolarité ainsi que les différentes formations que vous avez suivies par la suite (stages, formations suivies en cours d'emploi, actions de formation continue, formations suivies dans le cadre d'un congé individuel de formation, ...).

Tableau C

Période de formation	Intitulé de la formation	Durée totale en heures	Nom et adresse de l'organisme / établissement de formation	Attestation, certificat, diplôme obtenu(s) et année d'obtention
Du Au				

PARTIE III

A - EXPERIENCE N° 1

A.1 - Présentation du cadre de votre intervention

A.1.1 - Votre emploi ou votre fonction

La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez votre emploi ou votre fonction

Nom :

Statut juridique :

Activité principale:

Adresse :

.....
Code postal : Commune :

Effectif :

La nature de votre emploi salarié, non salarié ou de votre fonction

Intitulé de votre emploi ou de votre fonction :

Date d'entrée dans l'emploi ou la fonction :

Date de fin d'emploi ou de fonction :
(dans le cas où l'expérience décrite dans le présent Livret n'est plus exercée)

S'agit-il d'un emploi :

A temps plein A temps partiel (précisez la quotité)

S'il s'agit d'une expérience non professionnelle, indiquez le temps que vous y consacrez :
(par exemple, nombre d'heures par semaine)

A.1.2 - Votre structure

Décrivez **la structure** (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez vos activités.

Faites notamment apparaître :

- *ses missions, ainsi que les grandes lignes de son projet*
- *son organisation interne* (organisation hiérarchique et répartition des rôles, principales modalités de fonctionnement interne, ...)

A.1.3 - L'environnement institutionnel de votre structure

Décrivez l'**environnement institutionnel** dans lequel s'inscrit votre structure.

Présentez les partenaires, donneurs d'ordre, financeurs, ... avec lesquels votre structure est en relation. Vous ferez notamment clairement apparaître ceux avec lesquels vous êtes personnellement en relation en précisant la nature de ces relations et leur fréquence.

Si besoin est, vous pouvez vous aider d'un schéma ou d'un tableau.

Evoquez précisément la nature des mesures ou des dispositifs qui déterminent votre intervention.

Un organigramme, faisant apparaître votre position, pourra compléter votre description.

A.1.4 - Votre position dans cette structure

Précisez **votre position** dans cette structure.

Présentez et commentez vos principales fonctions et/ou responsabilités.

Si la nature de vos fonctions a évolué au fil des années, faites état des évolutions marquantes.

Identifiez vos principaux interlocuteurs au sein de votre structure et présentez la nature des relations que vous entretenez avec eux.

A.1.5 - Vos activités

Précisez, à l'aide du tableau ci-dessous, **les activités** que vous mettez en œuvre dans votre structure. S'agissant de la répartition de votre temps consacré à ces différentes activités, donnez des indications, mêmes approximatives, sur le temps consacré à chacune d'entre elles. Ces indications pourront par exemple s'exprimer en pourcentage.

Nature des activités	Temps consacré, approximativement, à l'activité (en %)

Commentaires éventuels :

A.1.6 - *Le public auprès duquel vous intervenez*

Décrivez le **public** auprès duquel vous intervenez.

Faites état de ses principales caractéristiques.

Présentez également les principales problématiques auxquelles vous êtes confronté(e), en donnant des exemples concrets et significatifs.

A.2 - Description d'activités en lien direct avec les fonctions du référentiel professionnel**A.2.1 – Première situation****Fonction(s) concernée(s) :**

(Reportez-vous au **référentiel professionnel du diplôme** que vous visez ainsi qu'à la **notice d'accompagnement**)

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- | | |
|---|---|
| <i>o Les objectifs poursuivis</i> | <i>☒ Les ressources et méthodes mobilisées</i> |
| <i>o Les activités ou tâches réalisées</i> | <i>☒ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte</i> |
| <i>o Les résultats obtenus</i> | <i>☒ Les problèmes éventuellement rencontrés</i> |
| <i>o Les écrits professionnels produits</i> | <i>☒ Les relations établies, internes ou externes</i> |

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référencés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier.

A.2.2 – Deuxième situation

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au **référentiel professionnel du diplôme** que vous visez ainsi qu'à la **notice d'accompagnement**)

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- | | |
|---|---|
| <i>o Les objectifs poursuivis</i> | <i>☒ Les ressources et méthodes mobilisées</i> |
| <i>o Les activités ou tâches réalisées</i> | <i>☒ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte</i> |
| <i>o Les résultats obtenus</i> | <i>☒ Les problèmes éventuellement rencontrés</i> |
| <i>o Les écrits professionnels produits</i> | <i>☒ Les relations établies, internes ou externes</i> |

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référencés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier.

A.2.3 – Troisième situation

Fonction(s) concernée(s) :

(Reportez-vous au **référentiel professionnel du diplôme** que vous visez ainsi qu'à la **notice d'accompagnement**)

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :

- | | |
|---|---|
| <i>o Les objectifs poursuivis</i> | <i>☒ Les ressources et méthodes mobilisées</i> |
| <i>o Les activités ou tâches réalisées</i> | <i>☒ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte</i> |
| <i>o Les résultats obtenus</i> | <i>☒ Les problèmes éventuellement rencontrés</i> |
| <i>o Les écrits professionnels produits</i> | <i>☒ Les relations établies, internes ou externes</i> |

Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.

A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référencés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier.

A.3 - Analyse globale de cette expérience n°1**A.3.1 - Principes d'action et objectifs**

Pour cette expérience n° 1, présentez les principes (éthiques, déontologiques, ...) ou les principaux objectifs qui guident votre action, du point de vue, notamment, de la relation à la personne accompagnée.

Deux exemples illustreront la façon dont vous appliquez ces principes.

A.3.2 - Sources d'information et de documentation

Pour cette expérience n° 1, décrivez précisément l'ensemble des sources d'information et de documentation que vous utilisez dans le cadre de votre intervention.

A.3.3 - Participation au fonctionnement collectif de la structure

Pour cette expérience n° 1, précisez les modalités de votre participation et contribution au fonctionnement collectif de la structure (équipe, service, établissement, ...).

Présentez, notamment, les réunions internes auxquelles vous participez en décrivant la nature exacte de votre implication.

A.3.4 - Degré d'autonomie et d'initiative

Pour cette expérience n° 1, décrivez la façon dont vous organisez vos activités : recevez-vous des consignes ou instructions ? Si oui, de qui et sous quelle forme ? Vous fixez-vous vos propres objectifs ? Si oui, lesquels ? Devez-vous rendre compte de votre travail ? Si oui, à qui ? Dans quel cas ? Comment procédez-vous ? Quelles décisions pouvez-vous prendre seul(e) ? Par opposition, quelles décisions ne pouvez-vous pas prendre seul(e) ?

A.3.5 - Evaluation de votre intervention

Pour cette expérience n° 1, précisez comment vous évaluez votre intervention. Sur la base de quels critères ou indicateurs ? Quand et de quelle manière ?

A.3.6 - Compétences mises en œuvre

Pour cette expérience n° 1, présentez les principales compétences et les principaux savoirs que vos activités exigent, selon vous. Identifiez les plus importants et dites, éventuellement, pourquoi ils vous apparaissent comme tels.

D - TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS ANNEXES

NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT

Cette notice a pour objet de vous accompagner dans la rédaction du Livret 2.

1- La profession d'éducateur spécialisé

1-1- Définition de la profession et du contexte de l'intervention

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

1-2- Conditions d'exercice et modalités d'intervention

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées. En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille professionnelle et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

1-3- Rôle et fonctions

L'éducateur spécialisé travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur spécialisé contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

L'éducateur spécialisé établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il est amené à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il s'inscrit dans un travail d'équipe avec laquelle il partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

1-4- Public concerné et champs d'intervention

Enfants, adolescents, adultes, familles et groupes en situation de vulnérabilité ou de handicap...

Employeurs

Collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), ...

Politiques sociales

Protection de l'enfance, insertion, handicap, protection judiciaire de la jeunesse...

Lieux d'intervention

Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, foyers jeunes travailleurs, centres maternels, aide éducative en milieu ouvert, centres de prévention spécialisée, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, unités d'hébergement diversifiées, foyers maternels, établissements scolaires, instituts d'éducation motrice, instituts médico-éducatifs, établissements d'aide par le travail (ESAT), centres médico-psychopédagogiques (CMPP), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), hôpitaux...

2- L'accès au diplôme d'État d'éducateur spécialisé par la Validation des Acquis de l'Expérience

Aux termes de l'article R.335-8 du code de l'éducation, le candidat ayant reçu une décision favorable à sa demande de recevabilité, constitue son dossier de validation comprenant la description de ses aptitudes, compétences et connaissances mobilisées au cours de son expérience dans les différentes activités exercées, et le cas échéant au cours de formations mentionnées à l'article R. 6423-3 du code du travail.

Le dossier de validation est soumis au jury constitué et présidé conformément au règlement et aux dispositions régissant le diplôme.

Le Livret 2 que vous complèterez, a pour objectif d'analyser votre expérience au regard des exigences du diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

Vous serez, sur la base de ce Livret, convoqué à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera notamment la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

Les **principales fonctions** que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) figurent dans le **référentiel professionnel** de l'éducateur spécialisé annexé à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

Le référentiel professionnel constitue, pour vous, un document de travail indispensable pour vous aider à la constitution du dossier de demande de VAE, notamment dans le choix des expériences et des situations à décrire.

Il rend compte des **principales fonctions** que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du DEES

- Etablissement d'une relation éducative
- Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- Conception, conduite et analyse d'une action socio-éducative au sein de l'équipe
- Veille professionnelle et transmission

Chacune de ces fonctions est déclinée en activités. Il s'agira, pour vous, de rendre compte de votre expérience en prenant appui, régulièrement, sur le référentiel professionnel annexé à l'arrêté du 22 août 2018.

Les compétences requises pour exercer les fonctions d'éducateur spécialisé sont déclinées par blocs de compétences regroupés en domaines de compétences

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

Domaines de compétences	Blocs de compétences correspondants
DC1 La relation éducative spécialisée	Bloc de compétences n° 1 : Construction de la relation éducative Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
DC2 Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés	Bloc de compétences n° 3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif Bloc de compétences n° 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif
DC3 Communication professionnelle	Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Les compétences à mobiliser au sein de chaque bloc de compétences sont précisées dans l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs aux diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé. Cet arrêté est accessible sur le site Legifrance.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041789780/2020-10-22/>

C'est au regard de ces blocs de compétences que le jury procèdera à l'analyse de vos activités, aptitudes, compétences, connaissances mobilisées.

Votre Livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des aptitudes, compétences, et connaissances. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

3- Les étapes pour établir votre Livret 2

3-1- 1^{ère} étape : Lisez attentivement le référentiel professionnel

Le référentiel professionnel de l'éducateur spécialisé est annexé à l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé. Il est accessible sur le site du Ministère chargé des affaires sociales

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dees_arrete_ssaa1812297a_annexes_i_et_ii.pdf

3-2- 2^{ème} étape : Première analyse de votre expérience.

Procédez à une première analyse de votre expérience dans sa globalité, afin de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre Livret 2.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

➤ *Mettre à plat votre expérience*

Lister les différentes activités que vous avez exercées jusqu'à ce jour, même si elles n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

➤ *Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'État spécialisé*

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences en lien direct avec le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

➤ *Choisir une première expérience*

Il vous faut maintenant choisir une expérience, principale, qui constituera une part importante de votre Livret 2. En effet, vous serez invité dans ce Livret 2 à la décrire. Cette expérience doit évidemment avoir un rapport direct avec le diplôme d'État visé. Pour vous aider dans ce choix, prenez appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit la plus récente possible.

➤ *Choisir une autre expérience voire deux autres expériences*

Choisissez, si votre parcours personnel ou professionnel vous le permet et si vous le souhaitez, une seconde expérience qui pourra être décrite dans le Livret 2. Une troisième expérience pourra éventuellement être relatée.

Pour la deuxième et la troisième expérience, il n'est pas exigé de présenter plus d'une situation.

Un critère essentiel doit vous guider dans le choix de ces autres expériences : elles doivent

compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, ces expériences devront, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir une ou plusieurs fonction(s) ou des activités, susceptibles d'être mises en œuvre par un éducateur spécialisé que votre expérience principale n'aurait pas mises en lumière,
- de mettre en évidence une intervention dans un contexte différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse du secteur d'activité, du type d'organisation ou des missions confiées.

3-3- 3^{ème} étape : rédigez votre Livret 2

3-3-1 Partie II du Livret

Dans la partie II du Livret vous devrez présenter vos motivations, et êtes invité à compléter trois tableaux.

➤ Vos motivations

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

➤ Votre parcours

Le tableau B1 permet au jury d'avoir une vision globale de vos expériences professionnelles en lien direct avec le diplôme

Le tableau B2 concerne les autres activités en lien direct avec le diplôme (bénévolat, de volontariat, de responsable syndical, dans le cadre d'un mandat local ou d'une fonction élective locale ou en qualité de sportif de haut niveau inscrit sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2).

Le tableau C permet au jury d'être renseigné sur les différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Vous pourrez joindre à ces tableaux tous les justificatifs que vous jugerez nécessaires et les inscrirez dans le tableau des documents annexes.

3-3-2 Partie III du Livret

Dans la partie III, vous présenterez votre expérience en lien direct avec le diplôme.

Il est rappelé que vous n'avez pas l'obligation de documenter votre Livret 2 avec plusieurs expériences.

La description se fera sous 3 angles :

- Présentation du cadre de votre intervention
- Description d'activités en lien direct avec tout ou partie des quatre fonctions qui structurent le référentiel professionnel du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- Analyse globale de cette expérience

3-3-2-1 Présentation du cadre de votre intervention

Cette première partie (présentation du cadre de votre intervention) permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire.

Elle comporte 6 rubriques :

- votre emploi ou votre fonction
- l'environnement institutionnel de votre structure
- votre structure
- votre position dans la structure
- vos activités
- le public et les équipes avec lesquels vous travaillez

A chaque rubrique, à l'exception de la première pour laquelle le questionnement est fermé, une consigne vous est proposée.

S'agissant de la rubrique relative aux activités que vous mettez en œuvre dans le cadre de l'expérience choisie, nous vous suggérons de procéder de la façon suivante :

- lister l'ensemble des tâches que vous réalisez, sans souci d'organisation ou de hiérarchisation,
- procéder ensuite à des regroupements de tâches, de manière à retenir les activités principales qui structurent votre emploi ou votre fonction,
- estimer en pourcentage et approximativement le temps régulièrement consacré à chacune de ces activités sur la période durant laquelle vous avez exercé l'activité.

3-3-2-2 Description de situations d'activités significatives en lien avec les quatre fonctions du référentiel professionnel

Dans cette seconde partie, vous devrez présenter la ou les situations d'activités significatives et caractéristiques de l'expérience que vous avez choisie de relater.

Il s'agit de rendre compte de situations d'activités qui couvrent tout ou partie du référentiel professionnel du diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

Chaque situation devra être rattachée à une ou plusieurs fonctions du référentiel professionnel.

3.4 Analyse globale de cette expérience

Cette partie est organisée en 6 thèmes :

- principes d'action et objectifs
- sources d'information et de documentation
- participation au fonctionnement collectif de la structure
- degré d'autonomie, d'initiative et de délégation
- évaluation de votre intervention
- compétences mises en œuvre

Pour chaque thème, une consigne vous est proposée, afin d'orienter votre récit. Cette analyse globale devra permettre au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et / ou d'actualiser vos compétences professionnelles.